CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92056** **VALABLE JUSQU'AU** **27/05/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2008

Raison sociale : SARL MOB 21

Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

10 RUE DE LA FONTAINE
21560 ARC-SUR-TILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2008 B 00387

Siret : 503 814 188 00028

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 02 02 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230006

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 32023006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 03 80 48 26 84 **Fax :**

Portable : 06 25 26 19 67

Responsabilité légale :
GOLLY THOMAS GÉRANT

Site Internet : www.mob21.fr

E-mail : contact@mob-21.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 763 128 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée)	10	23/03/2026
2352 PROB	Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité confirmée)		10/02/2026
3141	Eléments accessoires de couverture	10	25/03/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 08:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E92056** **VALABLE JUSQU'AU** **27/05/2027**

ÉDITÉ LE **01/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2008
Forme juridique : SARL

Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 2008 B 00387

Siret : **503 814 188** **00028**
Code NACE : 1623Z
Numéro caisse de congés payés : 02 02 02
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.230006
Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 32023006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **SARL MOB 21**

10 RUE DE LA FONTAINE
21560 ARC-SUR-TILLE

Téléphone : 03 80 48 26 84 **Fax :**
Portable : 06 25 26 19 67

Site Internet : www.mob21.fr
E-mail : contact@mob-21.fr

Responsabilité légale :
GOLLY THOMAS GÉRANT

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	23/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.